

Monsieur le Maire

Robert MICHEL
Place de la mairie
83790 PIGNANS

Pôle Aménagement/Transports

Dossier suivi par Claire ACCOSSANO
Responsable pôle Aménagement/Transports
Tel : 04 98 10 43 72
Courriel : caccossano@coeurduvar.com
Réf. : CA/54/18

Le Luc-en-Provence,
Le 31 mai 2018

Objet : PLU de la commune de Pignans - Modification n°5 : sollicitation avis de la Communauté de communes Cœur du Var

Copie à Audrey Solbes, commune de Pignans

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 30 avril 2018 sollicitant mon avis concernant la modification de votre Plan Local d'Urbanisme dont les références sont citées en objet.

Dans ce cadre, et après analyse de votre dossier, je vous informe que j'émetts un avis favorable sur ce dossier de modification n°5 transmis.

Je souhaitais par ailleurs souligner que le travail effectué, même s'il reste partiel compte tenu de la procédure engagée, contribue à une meilleure prise en compte des objectifs fixés par le SCoT notamment au travers des points suivants :

- La définition de zone d'implantation dans les zones agricoles et naturelles pour les extensions des constructions à destination d'habitation existantes et leurs annexes, qui

permet de limiter l'étalement urbain, et de préserver les paysages et les espaces agricoles.

- Les dispositions favorisant la création de cheminements piétons dans toutes les opérations d'aménagement, qui sont de nature à favoriser les modes actifs.
- Les dispositions inscrites en zone Ua afin de limiter le ruissellement urbain qui participent à la gestion intégrée du risque inondation. Cette disposition aurait pu, peut-être, être étendue à d'autres secteurs.
- La réglementation concernant l'aspect extérieur des constructions a été complété et renforcé ce qui favorise la qualité architecturale et la bonne intégration paysagère des projets.

Les équipes de la Communauté de communes restent bien sûr à votre entière disposition si vous aviez besoin d'éléments complémentaires, et notamment concernant les objectifs et orientations fixés par le SCoT.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Luc LONGOUR

Président

